

REUNION DE CONSEIL DU 08 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le huit Juillet à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : Philippe MENNEGUERRE, Yannick GARDRAT, Séréna SERVELLERA, Jean-Pierre VIAUD, Sébastien NAISSANT, Magalie CHABAN, Marion COUSTILLAS, Claude SALLEBERT, Anne-Cécile LE VEY.

Absent excusé : Cédric TEXIER, Anne-Sophie SALLAT-DELUME

Secrétaire de séance : Séréna SERVELLERA

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal.
2. Travaux à la salle des fêtes.
3. Repas communal 6 ou 20 septembre.
4. PLU.
5. Recensement de la population février 2027.
6. Convention avec Océalia pour la DECI.
7. Admission en non-valeur.
8. Questions diverses.

1 – Approbation du compte rendu de la dernière Réunion

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

2 – Travaux à la salle des fêtes

Deux devis ont été réalisés concernant les travaux à effectuer dans la salle des fêtes.

Un premier de 2779,20 HT pour Boudeau Vieceli avec peinture et portes coupe-feu.

Un autre de 1603,50 HT pour Laurent Dumas.

Après concertation et analyse du contenu des devis, le conseil convient qu'il faut retenir Vieceli mais que celui-ci doit prévoir la pose des urinoires et enlever le faux plafond qu'il avait prévu dans les toilettes. Vote à l'unanimité pour.

3 – Repas communal 6 ou 20 septembre

Le repas communal coûte environ 30 euros par personnes, soit 3000 euros sur une base de 100 personnes (il y a habituellement réellement 70 à 80 personnes).

Claude Sallebert n'est pas pour un repas gratuit pour tous les habitants et estime que la gratuité devrait s'appliquer uniquement aux aînés, comme le fait la commune de Saint Palais de Négrignac qui organise ce type de repas.

De plus Claude Sallebert indique que dans cette formule les habitants absents financent par leurs impôts les repas des habitants présents sans compensations

Philippe Mennequerre demande qui veut que le repas de la commune soit maintenu : 7 voix pour, 2 voix contre.

Le traiteur habituel (SARL Courraud) n'est pas disponible le 6 septembre car étant à la foire de Barbezieux. Un second devis a été réalisé mais il est plus cher et ne comprend pas l'apéritif.

SARL Courraud est donc retenu pour la date du 20 septembre (confirmation de disponibilité à lui demander).

4 – PLU

Philippe et Séréna ont rencontré Camille Bart de Cittanova : il faut revoir nos demandes et diminuer au maximum les surfaces que l'on souhaitait voir en zone constructible.

Le conseil demandera à Monsieur Dominique Mouillot (service urbanisme de la communauté de communes) de venir faire une présentation du PLU lors d'un conseil municipal.

5 – Recensement de la population février 2027

15 à 20 % de la population ne fait pas sa déclaration sur internet et il faut nommer un.e agent.e recenseur.euse pour cela.

La Poste propose un devis à 2474 euros TTC. Le conseil municipal ne veut pas faire appel à ses services mais propose de faire une publicité (bulletin communal, facebook, site internet) auprès de la population pour trouver cet.te agent.e.

6 – Convention avec Océalia pour la DECI

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Philippe Menneguerre valide la convention avec Océalia pour l'installation de la DECI

7 – Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier du 25 Juin 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de la liste n° 7245560331 : [REDACTED] de l'exercice 2014, pour un montant : 22,10 € ;
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 22,10 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

8 – Questions Diverses

[REDACTED]

[REDACTED]

Pour savoir si la mairie pouvait participer financièrement aux dépenses de transport des enfants scolarisé.e.s à Chevanceaux (bus), la mairie a téléphoné à la région nouvelle aquitaine le mardi 7 juillet.

Philippe demande qui souhaite que la commune aide : 5 votes pour, 4 votes contre.

Marion vote contre cette participation. Elle rappelle que la Communauté de communes participe déjà au financement du transport scolaire et souligne que le montant restant à la charge des familles est modulé en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants. Elle estime par ailleurs que le principe d'une participation communale de 30 % est voté sans connaître précisément le nombre d'enfants concernés ni le montant que cette mesure représentera pour la commune. Elle soulève enfin la question de l'équité envers les familles qui assurent elles-mêmes le transport de leurs enfants.

La question est de savoir à hauteur de combien la commune participerait.

50% : 0 votes

40% : 0 votes

30% : 5 votes

20% : 0 votes

10% : 0 votes

Marion demande que les parents soient à l'heure le matin et le soir car Ingrid n'a pas la responsabilité pour les surveiller (sa responsabilité des enfants est limitée à l'intérieur du bus). Il serait possible de mettre une sanction en place : appeler la gendarmerie au bout d'un quart d'heure ou supprimer la participation de la mairie au bus.

Il faut aussi penser à déclarer les adultes autorisés.e.s à venir chercher les enfants.

Claude dit qu'il n'y a plus la clef de l'église. Celle-ci a été enlevée car Ingrid a trouvé plusieurs fois la porte de l'église non fermée à clef. Philippe a téléphoné au curé qui est favorable à la fermeture. Yannick voit pour faire une adaptation de la serrure pour pouvoir remettre la clef à sa place habituelle (le problème de la porte non fermée à clef résultant certainement d'un problème de la serrure).

Anne-Cécile Le Vey dit que le bulletin de vote en faveur Anne-Sophie n'a pas été noté nul alors qu'il aurait dû. Or ce n'est pas une erreur sur la délibération : les votes pour les délégué.e.s aux élections sénatoriales prévoient bien que l'on peut rayer ou ajouter une personne et que cela compte.

Le site de la commune est bientôt à jour ; il manque les photos d'Anne-Cécile et de Claude. Il y aura deux bulletins communaux par an : on peut y faire figurer les informations sur le recensement de la population et sur la participation aux frais du bus.

19h50 : Marion COUSTILLAS part.

Quid sur l'entretien des cours d'eau à l'initiative d'Anne-Cécile.

Fin de séance à 20h00

Philippe MENNEGUERRE

Yannick GARDRAT

Séréna SERVELLERA

Jean-Pierre VIAUD

Sébastien NAISSANT

Cédric TEXIER

Absent excusé

Magali CHABAN

Marion COUSTILLAS

Anne Sophie SALLAT DELUME

Absente excusée

Claude SALLEBERT

Anne-Cécile LE VEY